



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0.190 /CAB.MIN/MINES/01/2012
ET N° 450 /CAB/MIN/FINANCES/2012 DU 1.0.APR.2012
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT A LA LISTE DES BIENS A IMPORTER
SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »**

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi 002/03 du 13 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le Décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 33/9 du 06 janvier 1950 portant Règlement d'exécution du décret du 29 janvier 1949 coordonnant et révisant le régime douanier de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

A handwritten mark or signature in the bottom left corner of the page.

A handwritten signature in the bottom right corner of the page.



Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministres, spécialement son article 1^{er} B points 9 et 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 30 novembre 2011 par la Société **KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »** en vue d'obtenir l'approbation de l'avenant à sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de la réunion du 16 février 2012 ;

Considérant la nécessité ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Est approuvé, l'avenant à la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »**, en sa qualité de titulaire des Permis d'Exploitation n° 525, 11601 et 11602 situés dans le Territoire de Mutshatsha, District de Kolwezi, Province du Katanga, et dont références ci-dessous :

- Numéro d'Identification Nationale : 01 – 193 – N 45597 G
- Numéro d'enregistrement au Nouveau Registre du Commerce : 1281/Kolwezi
- Numéro Import-Export : PM/B/002-11/I00087 E/X.

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **220.479.835,34 USD** (Dollars américains deux cent vingt millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente-cinq, trente-quatre cents).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »** ne peut transférer les biens, matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu une autorisation écrite de cette dernière.



0190

Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose la société **KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »** au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 10 APR 2012

LE MINISTRE DES FINANCES,

MATATA PONYO MAPON

LE MINISTRE DES MINES,

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Vice-Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- DGDA
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté KAMOTO COPPER COMPANY SARL « KCC »